

COMPTE-RENDU
DE M. BOUILLIER,

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

A LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA RENTRÉE
DES FACULTÉS,

Le 11 novembre 1852.

Au milieu des grands changements accomplis dans l'instruction publique, les Facultés des Lettres ont pris une importance nouvelle par l'accroissement de leur nombre, par la voix qui leur est donnée dans le baccalauréat es-sciences, et par l'auditoire régulier qu'elles recevront des Facultés de droit. Elles seront donc bientôt placées au centre de toutes les anciennes grandes provinces de la France, avec la mission d'entretenir, où il vit encore, le feu sacré des lettres, de le rallumer où il est éteint, et de travailler à empêcher que Paris n'absorbe toute la vie intellectuelle de la France. Les familles, les jeunes gens se féliciteront de l'obligation des inscriptions pour les Facultés des lettres, qui enlèvent des heures à la dangereuse oisiveté des écoles, au profit d'études sérieuses qui s'associent heureusement à celle du droit. Avec quelle joie, avec quel redoublement de zèle nos collègues n'accueilleront-ils pas ces jeunes et vives générations d'auditeurs pour lesquelles semble plus particulièrement institué l'enseignement supérieur des lettres et de la philosophie ! Pourquoi faut-il que notre Faculté des lettres soit du petit nombre de celles qui ne sentiront pas les heureux effets du voisinage d'une